



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr

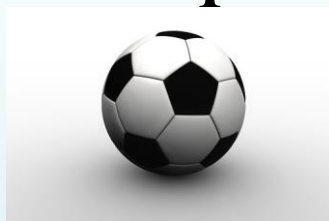


N°4 du 9 Septembre 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

A vos crampons

C'est la reprise !!!!



- **Seniors** : 18 septembre 2022

•

- **Foot à 11**
- **U12 ; U12 U13**
- **U10**
- **U10U11**

17 septembre 2022



L'OFFICIEL

N° 4 du 9 Septembre 2022



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°1 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 07 Septembre 2022
À :	18h – Par visioconférence.
Présidence :	Mr. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN, Bernadette FERCAK, Stéphanie ALBEROLA, Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS. Mrs Francis ANJOLRAS, Joseph Fernand D'ANNA, Jean Marie ROUFFIAC, Damien JURADO, Philippe MOREL, Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, David MIDDIONE.
Absent excusé :	Dr Jean-François CHAPPELLIER M. Patrick CHAMP,
Assistent à la réunion (ne participe pas aux délibérations) :	Mrs F. ALCARAZ (C.T.D. P.P.F.), T. GRAS (Resp. Administratif)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.
Compte tenu des conditions climatiques et alertes météo mises en place sur le département du Gard, cette réunion programmée initialement au siège du District à Nîmes s'est tenue par visioconférence.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°10 du **23.06.2022**
- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°1 du bureau du **31.08.2022**

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président en profite pour rappeler que seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.

Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- M. Jean VERA, père de Frédéric VERA, Président Du Gazelec.
- M. HOLZER, père de M. Eric HOLZER, délégué régional et membre de Commission du District
- M. MARTIN Christian, ancien Président du Tarn et Garonne.....

présentent leurs très sincères condoléances à la famille.

Agenda du Président

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>
25.06.2022	Visio	AG LFO
02.07.2022	Nîmes	AG DGL
09.07.2022	Visio	Comité directeur LFO
12.08.2022	Port Camargue	FFF-TOUR

Courriers Clubs

524549 – A.S. RANDONNAISE

- Sollicitant une dérogation pour son équipe féminine. *Une décision sera prise après avis de l'antenne de Lozère.*

521052 – A.S. SAINT PRIVAT

- Nous informant de leurs tournois des 27-28.08.2022 et sollicitant une aide. *Réponse sera faite.*

Diverses Correspondances

Ligue de Football Occitanie :

- Nous annonçant le prolongement de leur partenariat avec Intersport.
- Communiquant le résultat des votes concernant le souhait de remplacement de la CRA. 96% pour.

FFF :

- Nous transmettant diverses informations sur la rentrée du foot
- Nous informant de la mise en place de bons carburant pour certains clubs qui seront envoyés courant Septembre.
- Nous informant d'un courrier sur la thématique féminisation/Mixité.
- Nous transmettant un courrier d'appel à candidature pour l'organisation des phases finales des compétitions nationale. *Noté, refus.*

Clubs Labélisés

Les membres du Comité Directeur adressent leurs plus sincères félicitations aux clubs labélisés lors de la saison 2021/2022 :

<u>LABEL JEUNE FFF</u> <u>ELITE</u>	<u>LABEL JEUNE FFF</u> <u>EXCELLENCE</u>	<u>LABEL JEUNE FFF</u> <u>ESPOIR</u>	<u>LABEL JEUNE FFF</u> <u>FEMININ OR</u>	<u>LABEL JEUNE FFF</u> <u>FEMININ BRONZE</u>
STADE BEUCAIROIS 30				
	AVENIR FOOT LOZERE			AVENIR FOOT LOZERE
	OL. ALES	EFC BEUCAIROIS		
		ENT. C. LE BUISSON		ENT. C. LE BUISSON
			F.F. NIMES METROPOLE	
				MARVEJOLS SPORTS
				FOOTBALL SUD LOZERE

Distinctions de l'Etat au titre de la Promotion du 14 Juillet 2022

Les membres du Comité Directeur adressent leurs plus sincères félicitations aux récipiendaires des distinctions de l'Etat au titre de la promotion du 14 Juillet 2022.

Médaille de Bronze de la jeunesse des Sports et de la vie associative :

- ALBEROLA Stéphanie
- BEN ALI Roseline
- TAVES Gabrielle
- ABDERREZAK Hichame
- BARBUSSE Hervé
- TARDITS Max

STATUTS DES EDUCATEURS – Encadrement - Obligation de Diplôme

Par l'application de l'article 10 des RG du District, la Commission Technique propose au Comité directeur du District Gard-Lozère de football d'instaurer des obligations de formation pour l'encadrement des équipes évoluant au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie, et ce, des U8 aux seniors pour cette saison 2022 / 2023.

Ces obligations, qui entrent dans le cadre du Statut des éducateurs, visent à préserver un bon climat par, l'exemplarité et la garantie de la bonne tenue de l'encadrement et des joueurs du club sur et hors du terrain et de ses abords les jours d'entraînement et de match.

Afin que les responsables d'équipes puissent se mettre en conformité, des formations modulaires de toutes les catégories seront programmées de fin septembre à fin décembre 2022, ce qui laissera la possibilité de suivre la formation correspondante à la catégorie encadrée.

L'obligation de formation entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

Les Club se devront de saisir à minima une licence ANIMATEUR pour l'éducateur en charge de ces équipes.

Voici les obligations :

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	Module seniors
		Licence Animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15
		Licence Animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15
		Licence Animateur obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13
		Licence Animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11
		Licence Animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11
		Licence Animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09
		Licence Animateur obligatoire à minima

Le Comité valide à l'unanimité la mise en place de ces obligations avec une prise d'effet au 1^{er} Janvier 2023

Ententes

Le Comité de Direction dresse la liste des ententes telles qu'autorisées en annexe 1 du Présent Procès-Verbal.

Rappel aux clubs de l'Article 99.3 des Règlements Généraux de la FFF

Le comité de Direction rappelle aux clubs l'application de l'Article 99.3 des Règlements généraux de la FFF sur les changements de clubs des jeunes :

« 3. Les Ligues Régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs. », et invite donc les clubs à saisir la Ligue régionale dans ces cas.

Subvention

Suite à la demande de l'amicale des éducateurs du District Gard-Lozère, le Comité de Direction sur proposition du Président décide d'octroyer une aide de 2 500€ pour l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Amicale Nationale des Educateurs à Nîmes les 21-22.10.2022 et les activités de l'AEF du Gard.

Nomination des Commissions 2022-2023

L'ensemble de Comité Directeur procède à la nomination des membres des Commissions telles que définies en annexe 2 de ce procès-verbal pour la saison 2022-2023 soit jusqu'au 30.06.2023.

Rappelle également que les membres des Commissions disciplinaires sont nommés pour la durée du mandat. (Expire en 2024) (PV du comité de Direction du 03.02.2021).

Composition des Poules championnats Jeunes

Le Comité acte la composition des poules des championnats de Jeunes comme présentée en Annexe 3 du présent Procès-Verbal.

Organisation des finales des coupes Gard-Lozère 2022/2023 – APPEL A CANDIDATURE

Le Comité lance la procédure d'appel à candidature des clubs désireux de recevoir la journée des finales de Coupe Gard-Lozère.

Les clubs intéressés doivent se rapprocher du District et de Mr Teddy GRAS qui leur communiquera le cahier des charges.

Clôture de l'appel à candidature le 31 décembre 2022.

Questions/Informations diverses

- Frédéric ALCARAZ et Damien JURADO informe l'ensemble des membres de la tenue des opérations « rentrée du foot » impulsé par la FFF et organisés par notre district les 10, 17, 24 septembre et 1^{er} Octobre. Toutes les précisions sont à retrouver sur le site internet et dans les boîtes mails officiels des clubs.
- Bernard BERGEN informe qu'une réunion décentralisée de la commission de gestion des délégués se tiendra le 24 septembre prochain sur Alès.

Prochain Comité

- 05.10.2022 et 02.11.2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO

Annexe 1

Ententes autorisées pour la saison 2022/2023

Le club support est le premier nommé.

La dénomination de l'entente est, sauf mention contraire, l'adjonction des noms des clubs composant cette entente.

1) CATÉGORIE U17

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	
ENT ESGDR/ASLGM	503235 EM. S. LE GRAU DU ROI	581967 A.S. LA GRANDE MOTTE	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. UCHAUD/BERNIS	517866 GALLIA CLUB UCHAUD	548628 F.C. BERNIS	
ENT. AIMARGUES CABAS	503353 ST.O. AIMARGUES	560593 F.C. CABASSUT	

2) CATÉGORIE U15

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT.BEZOUCHE/MARGUERIT	549436 ENT.S.TROIS MOULINS	514961 ENT.S.MARGUERITTOISE	
ENT FCCLA/CAVILLARGU	550949 F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE	544132 SP.S.CAVILLARGUES	
ENT. UCHAUD/BERNIS	517866 GALLIA CLUB UCHAUD	548628 F.C. BERNIS	

3) CATÉGORIE U14 TERRITOIRE

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052	537093	

	AS ST PRIVAT DES VIEUX	FC MONS	
--	------------------------	---------	--

4) CATÉGORIE U12/U13

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	

5) CATÉGORIE U12

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
O UZES EP UZES 1	581815 O. UZES	503388 ENT. S. PAYS D'UZES	
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	

6) CATÉGORIE U10/U11

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. EFVA SEDISUD	538138 ECOLE DE F. VALLE L'AUZONNET	LES MAGES ST AMBROIX SEDISUD	
ENT. PAYS UZES	581232 ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES	581815 O. UZES	
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	

7) CATÉGORIE U10

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	

8) CATÉGORIE U8/U9

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. PAYS UZES	581232 ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES	581815 O. UZES	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	

9) CATÉGORIE U8

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	

10) CATÉGORIE U6/U7

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	

10) CATÉGORIE U6/U7

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. EFVA SEDISUD	538138 ECOLE DE F. VALLE L'AUZONNET	LES MAGES ST AMBROIX SEDISUD	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	

Annexe 2

Commissions pour la saison 2022/2023

PÔLE JURIDIQUE

1.1) COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL (CGA)

Président : M. Michel QUENIN.

Secrétaire : Mme Paulette SAINT-PIERRE.

Membres : Mme Bernadette FERCAK, MM. Patrick CHAMP, Pierry FUMANAL, Franck GIL, Georges MICHEL, Mohamed TSOURI, André PEREL, Christophe CORBALAN

Représentant de la C.D.A. : M. Alain MAZON (*avec voix consultative*).

1.2) COMMISSION DISCIPLINAIRE D'APPEL

Président : M. Michel QUENIN.

Secrétaire : Mme Paulette SAINT-PIERRE.

Membres : Mme Bernadette FERCAK, MM. Patrick CHAMP, Pierry FUMANAL, Franck GIL, Georges MICHEL, , Mohamed TSOURI, PEREL André, CORBALAN Christophe

Représentant de la C.D.A. : M. Alain MAZON (*avec voix consultative*).

1.3) COMMISSION DE DISCIPLINE DE DISTRICT (CDD)

Président : M. Joseph-Fernand D'ANNA.

Vice-Présidents : MM. Rubens EUZÉBY, Daniel POIRIER.

Secrétaires : MM. Dominique DALVERNY, Alain MISTRAL.

Membres : MM. Alain BASSET, Jérôme CARRÈRE, Éric HOLZER.

Représentant de la C.D.A. : M. Michel MAURIN (*avec voix consultative*).

Section Administrative : MM. Joseph-Fernand D'ANNA, Marcel COLLAVOLI, Éric HOLZER, Alain BASSET

Instructeurs* : MM. Bernard BERGEN, Michel CHATELLIER, Frédéric DUVAL.

** L'instructeur ne peut être membre des organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'il a instruite, ni avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.*

1.4) COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS (CSR)



Président : M. Sauveur ROMAGNOLE.

Secrétaire : M. Damien JURADO.

Membres : Mmes Fatiha BADAoui, Christie CORNUS, Bernard BERGEN, Patrick VANDYCKE, Jean-Christophe MORANDINI, Gérald BETTANCOURT.

1.5) COMMISSION DE DISTRICT DU STATUT DE L'ARBITRAGE (CDSA)

Président : M. Christian BOUTADE.

Secrétaire : M. Stéphan BROCCQ.

Membres au titre des représentants licenciés des clubs : Mme COLLAVOLI Marie-Elisabeth, MM. Stéphan BROCCQ, Sauveur ROMAGNOLE.

Membres au titre des arbitres : MM. Claude BOUILLET, François ESPADA, Alain MAZON.

C.D.T.A. : M. Nicolas RAINVILLE (*avec voix consultative*).

1.6) COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES (CSOE)

Président : M. Michel QUENIN

Secrétaire : Mme Paulette SAINT-PIERRE.

Membres : MM. Bernard BARLAGUET, Michel CHATELLIER, Mohamed TSOURI

1.7) COMMISSION TECHNIQUE D'ARBITRAGE (CTA)

Président : M. Claude BOUILLET.

Secrétaire : M. Christian BOUTADE.

Membres : MM. Shérif BENMOUSSA, François ESPADA.

C.D.T.A. : M. Nicolas RAINVILLE (*avec voix consultative*).

.8) COMMISSION DE RÉVISION DES TEXTES (CRT)

Président : M. Damien JURADO

Secrétaire : Mme Stéphanie ALBEROLA.

Membres : Mmes Bernadette FERCAK, Paulette SAINT-PIERRE, MM. Bernard BARLAGUET, Bernard BERGEN, Michel QUENIN, Jean-Pierre RIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Marie ROUFFIAC, Mohamed TSOURI.

PÔLE ACTIVITÉS SPORTIVES

2.1) COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS (CCS)

Président : M. Jean-Marie ROUFFIAC.

Secrétaire : M. Patrick AURILLON.

Membres : Mme Cendrine MENUDIER, MM. Claude LUGUEL, Jean-Pierre RIEU.

Personnel référent : Mme Mylène LEGAL.

2.2) COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES (CCJ)

Président : M. Bernard BARLAGUET.

Secrétaire : M. Jean-Pierre RIEU.

Membres : MM. Patrick AURILLON, Stéphan BROCCQ, Émile HOURS, Denis LASGOUTE, Jean-Marie TASTEVIN.

Personnel référent : Mme Muriel VERDIER.

2.3) COMMISSION DES COMPÉTITIONS FÉMININES (CCF)

Présidente : Mme Bernadette FERCAK.

Secrétaire :

Pôle administratif : Mme Fatiha BADAoui, MM. Christian TAVÈS.

Pôle technique : Mme Stéphanie ALBEROLA, MM. Michel COLLADO, Philippe MOREL, Patrick BIRBA

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (*avec voix consultative*).

2.4) COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ (CFD)

Président : M. David MIDDIONNE

Secrétaire : M. Alain COSME.

Membres : MM. Younès CHADLI, Bernard BERGEN, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Marie ROUFFIAC, Henri WILLEM.

Personnels référents : Mmes Marie-Françoise BARET et Mylène LEGAL.

2.5) DÉLÉGATION DU DISTRICT À LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES (CDTIS)

Référent départemental : M. Sauveur ROMAGNOLE.

Membres : MM. Max CARIAT, Éric CARION, Claude LUGUEL, René TRÉBILLON.

2.6) COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE (CDA)

Président : M. Claude BOUILLET.

Vice-Président : M. Christian BOUTADE.

Secrétaire : M. Jean-Louis CABARDOS.

Membres au titre des anciens arbitres : MM. Saïd ANOUNE, Claude BOUILLET, Gaston BOUSSARIE, Christian BOUTADE, Jean-Louis CABARDOS, Pierre COURET, Georges DAGANI, Éric HOLZER, Jean-Marc LAUGIER, Christian MAUREL, Michel MAURIN, Alain MAZON, Claude ROMIEUX.

Représentant des arbitres en activité : MM. Florian NICOLAS

Représentant de la Commission Technique et Sélection : M. Daniel DELPRAT.

Représentant les licenciés n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : M. Patrick CHAMP.

Représentante des Arbitres féminins : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI.

Représentant des Arbitres à la Commission de Discipline : M. Michel MAURIN (*avec voix consultative*).

Représentant des Arbitres aux Commissions d'Appel : M. Alain MAZON (*avec voix consultative*).

C.T.D.A. : M. Nicolas RAINVILLE (*avec voix consultative*)

Personnel référent : à déterminer.

Pôle « Administratif et communication » :

Responsable du pôle : M. Claude BOUILLET.

Contrôle et suivi des arbitres : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Claude BOUILLET, Christian BOUTADE, Jean-Marc LAUGIER.

Section Éthique : MM. Saïd ANOUNE, Gaston BOUSSARIE, Pierre COURET, Christian MAUREL.

Pôle « Technique » :

Responsable du pôle : M. Nicolas RAINVILLE (C.D.T.A.)

Secteur Alès : M. Éric HOLZER

Secteur Bagnols : M. Georges DAGANI

Secteur Nîmes : M. Nicolas RAINVILLE (C.T.A.)

Pôle « Désignations »

Responsable du pôle : M. Claude BOUILLET

Membres : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Jean-Marc LAUGIER, Claude ROMIEUX.

Pôle « Observations pratiques »

Responsable du pôle : M. Nicolas RAINVILLE (C.D.T.A.)

Observateurs Seniors Arbitres : MM. Saïd ANOUNE, Claude BOUILLET, Gaston BOUSSARIE, Christian BOUTADE, Georges DAGANI, François ESPADA, Éric HOLZER, Jean-Marc LAUGIER, Claude ROMIEUX, Pierre COURET

Observateurs Jeunes Arbitres : Mmes Marie-Françoise BARET, Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Nordine BEDDOUR, Shérif BENMOUSSA, Jean-Louis CABARDOS, Damien DONSON, Thierry GALAUP, Alain MAZON, Florian NICOLAS, Florian OLIVES, Jean-Lin MARTIN, Laurent MAZAURIC

Personnel référent : Mme BARET

2.7) COMMISSION DE DÉTECTION, DE RECRUTEMENT ET DE FIDÉLISATION DES ARBITRES

Président : M. Claude BOUILLET.

Secrétaire : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI.

Président de la C.D.A. : M. Claude BOUILLET.

Au titre d'arbitre féminin : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI.

Au titre des élus du Comité Directeur : Mme Bernadette FERCAK.

Au titre des éducateurs : en attente.

Au titre des dirigeants de clubs : Mme Nadine GRÉCO, M. Stéphan BROCCQ.

C.T.D.A. : M. Nicolas RAINVILLE (avec voix consultative).

2.8) COMMISSION DE GESTION ET DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Président : M. Jean-Marie ROUFFIAC.

Secrétaire : M. Claude BOUILLET.

Membres : MM. Bernard BERGEN, Jérôme CARRÈRE, Marcel COLLAVOLI, Christie CORNUS.

Personnel référent : Mme Marie-Françoise BARET.

2.9) COMMISSION COVID-19

Président : M. Bernard BERGEN

Secrétaire : M. Jean-Marie ROUFFIAC.

Membres : Mme Bernadette FERCAK, MM. Bernard BARLAGUET, Didier CASANADA, Damien JURADO

Médecin référent : Dr Jean-François CHAPPELLIER.

PÔLE TECHNIQUE ET FORMATION

3.1) COMMISSION TECHNIQUE ET SÉLECTION

Président : M. Patrick CHAMP

Secrétaire : à déterminer

Membres : MM. Mehdi AMARA, Arnold ALPHON LAYRE, Bernard COCHET, Alain COSME, Daniel DELPRAT, Bernard ELZIÈRE, Wilfrid LACAS, Lino LINARÈS, Philippe MOREL, Jean-Marie PASQUALETI, Stéphane SAURAT, Nabil ZERFAOUI, Michel COLLADO, Loic FRIZOL, Nicolas BOVETTO

Représentant à la C.D.A. : M. Jean-Louis CABARDOS (avec voix consultative).

Section Sportive : M. Jean-Pierre OZIOL.

Section de Suivi des Éducateurs : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Stéphan BROCCQ, Jean-Marc LAUGIER, Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU.

C.T.P.P.F. : M. Frédéric ALCARAZ (avec voix consultative).

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (avec voix consultative).

3.2) COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Président : M. David MIDDIONE.

Secrétaire : Mme Fatiha BADAOU.

Membres : Mmes Audrey FIRMIN, MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Laurent GILLES, Christie CORNUS

3.3) COMMISSION MÉDICALE

Président : Dr Jean-François CHAPPELLIER.

Secrétaire : Dr Jean-Charles PIERRET.

Membres : Drs Jacques GIORDANO, Guy VALENTIN.

DÉPARTEMENT ANIMATION ET PROMOTION

4.1) COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION (CFA)

Président : M. Didier CASANADA.

Secrétaire : M. Sauveur ROMAGNOLE.

Membres : Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRÉCO, Martine JOLY, Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU.

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (*avec voix consultative*).

Personnels référents : Mmes Mylène LEGAL (U13 & U12) et Muriel VERDIER (U6 à U11).

4.2) COMMISSION MIXTE F.F.F. / U.N.S.S.

Rattachée à la Commission Technique avec le directeur départemental U.N.S.S. et le Délégué Départemental U.S.E.P.

*Soulignés, les membres du Comité de Direction.

Annexe 3

Poules Jeunes pour la saison 2022/2023

CATEGORIE U18/U19 - D1

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUES AIGUES MORTES
503353 : AIMARGUES SO
520112 : N. CASTANET
521138 : N . LASALLIEN
525595 : PISSEVIN VALDEGOUR
526901 : N. SOLEIL LEVANT
553073 : OL ST HILAIRE LA JASSE
521052 : ST PRIVAT DES VIEUX AS

CATEGORIE U16/U17 - D1 - POULE A

548837 : FC BAGNOLS PONT 2
550949 : CHUSCLAN LAUDUN
519483 : N. CHEMIN BAS
521138 : N. LASALLIEN
539959 : AS POULX
517872 : AS ROUSSON
535852 : ST LAURENT DES ARBRES RC
525106 : SC ST MARTIN DE VALGALGUES
521052 : ST PRIVAT/MONS
581232 : ENT S. PAYS D UZES

CATEGORIE U16/U17 - D1 - POULE B

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUES AIGUES MORTES
503353 : AIMARGUES SO



L'OFFICIEL

N° 4 du 9 Septembre 2022

551488 : BEUCAIRE STADE 30 2
521050 : CAISSARGUES AS 1
580584 : ENT CALVISSON/VAUNAGE
503246 : RC GENERAC
521883 : SC MANDUEL
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS
551430 : US TREFLE SOMMIERES

CATEGORIE U16/U17 - D2 - POULE A

580584 : ENT CALVISSON VAUNAGE
520112 : N. CASTANET
551688 : LE VIGAN FC
560294 : N. ESPERANCE SPORTIVE
518431 : SAINT CHRISTOL LES ALES 2
538138 : ST FLORENT EFVA
563664 : US LA REGORDANE ST GENIES DE MALGOIRE
503233 : SAINT HIPPOLYTE DU FORT
531238 : ST JEAN DU PIN ES
519626 : VEZENOBRES CRUVIERS

CATEGORIE U16/U17 - D2 - POULE B

548837 : BAGNOLS PONT 2
503370 : BOUILLARGUES US
520116 : GARONS US
563786 : LANGLADE FC
514961 : MARGUERITTES
514959 : N. GAZELEC
525595 : N. PISSEVIN VALDEGOUR
518431 : ST CHRISTOL LES ALES
581232 : UZES PAYS D UZES 2
500377 : VERGEZE EP 2
581851 : VERS AS

CATEGORIE U16/U17 - D2 - POULE C

503269 : BEAUVOISIN AS
503036 : BELLEGARDE OC
549436 : BEZOUCE 3 MOULINS
521050 : CAISSARGUES AS 2
503235 : LE GRAU DU ROI EM
552049 : SAUVETERRE RC
535852 : ST LAURENT DES ARBRES RC 2
553703 : THEZIERS ES
517886 : ENT UCHAUD/BERNIS
590587 : VALLABREGUES US



L'OFFICIEL

N° 4 du 9 Septembre 2022

CATEGORIE U14/U15 - D1 - POULE A

551488 : BEUCAIRE ST 30
549436 : ENT BEZOUCE/MARGUERITTES
521050 : CAISSARGUES AS
549600 : CONNAUX CANABIER
550949 : CHUSCLAN LAUDUN
520112 : N. CASTANET
525595 : N. PISSEVIN VALDEGOUR
539959 : POULX AS
535852 : ST LAURENT DES ARBRES

CATEGORIE U14/U15 - D1 - POULE B

548837 : BAGNOLS PONT
560593 : GALLARGUES CABASSUT
521138 : N. LASALLIEN
517872 : ROUSSON
551430 : SOMMIERES US TREFLE
518431 : ST CHRISTOL LES ALES
531238 : ST PRIVAT/MONS
581232 : UZES PONT D'UZES
519626 : VEZENOBRES CRUVIERS
531238 : ST JEAN DU PIN

CATEGORIE U14/U15 - D2 - POULE A

503370 : US BOUILLARGUES
521050 : CAISSARGUES AS 2
580584 : ENT CALVISSON/VAUNAGE
514959 : N. GAZELEC
526901 : N. SOLEIL LEVANT
563664 : US LA REGORDANE SAINT GENIES
525106 : ST MARTIN DE VALGALGUES
563786 : FC LANGLADE

CATEGORIE U14/U15 - D2 - POULE B

551488 : BEUCAIRE STADE 30 2
553818 : CORNILLON VAL DE CEZE
521883 : MANDUEL SC
519483 : N. CHEMIN BAS D'AVIGNON
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS
526898 : REDESSAN OC
503237 : VAUVERT FC
500377 : VERGEZE EP

Concernant le championnat U14/15 D3, aux vus des 24 engagements dans ce niveau, la commission décide de

déroger à l'article 11 ter du championnat de Jeunes District et ainsi de composer des poules de 12 équipes :

CATEGORIE U14/U15 - D3 - POULE A

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUE
 503353 : AIMARGUES ST
 511921 : ANDUZE
 563786 : LANGLADE FC 2
 551688 : LE VIGAN PAYS VIGANAIS
 517885 : US MONOBLLET
 581412 : SOMMIERES AS
 518431 : ST CHRISTOL LES ALES 2
 503233 : ST HIPPOLYTE DU FORT
 503288 : ES SUMENE
 517866 : ENT UCHAUD GC/BERNIS
 515549 : VESTRIC US

CATEGORIE U14/U15 - D3 - POULE B

519479 : OL FOURQUES
 581430 : BEAUCAIRE EFC 2
 503036 : BELLEGARDE OC
 520116 : US GARONS
 550949 : CHUSCLAN LAUDUN 2
 580998 : FC MILHAUD
 750342 : N. METROPOLE FEMININES
 519431 : PUJAUT
 552049 : RC SAUVETERRE
 553703 : THIEZIERS
 581851 : AS VERS
 521138 : CO LASALLIEN 2

CATEGORIE U14 TERRITORIAL (+ 2 équipes DISTRICT HERAULT)

En accord avec le District de l'Hérault et des Conseillers Techniques, la Commission accepte d'accueillir 2 équipes du District de l'Hérault (équipes communiquées ultérieurement après décision du District de l'Hérault) :

551488 : BEAUCAIRE ST 30 11
 503246 : GENERAC RC 11
 519483 : N. CHEMIN BAS 11
 560267 : N. ACADEMIE UNIVERS 11
 553073 : ST HILAIRE LA JASSE 11
 521052 : ST PRIVAT DES VIEUX 11
 500377 : VERGEZE EP 11
 517872 : ROUSSON AS 11



L'OFFICIEL

N° 4 du 9 Septembre 2022



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°6 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 08 Septembre 2022
À :	9h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°5 de la réunion du Jeudi 01 Septembre 2022

CHAMPIONNAT

Dept 4 Poule C

Par courriel en date du 06/09/2022 le Président de l'AS NIMES CAMARGUAIS FOOTBALL nous informe la mise en non-activité de son club suite à un manque d'effectifs.

COUPE OCCITANIE

Le tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe Occitanie aura lieu le jeudi 15 septembre 2022.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (ART 97.1 du règlement intérieur du District).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menuquier



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n° 5 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 1 ^{er} Septembre 2022
À :	14h00- siège du district
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON – Jean-Pierre RIEU- Jean-Marie TASTEVIN –Denis LASGOUTE- Stéphan BROC-Emile HOURS
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District).*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le procès-verbal N°4 de la réunion du 25/08/2022.

COUPE GARD LOZERE DES 1^{er} et 2 Octobre 2022 - TOUR DE CADRAGE

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 1^{er} septembre 2022 par Madame Muriel VERDIER (secrétaire) et MR Teddy GRAS (administratif).

Le tirage est sur le site du District, rubrique « COMPETITIONS ».

Le premier nommé est l'équipe qui reçoit.

Pas de prolongation, tirs aux buts après le temps réglementaire si nécessaire.

Utilisation de la FMI. Les équipes de District, ne participent pas à cette Coupe.

CATEGORIE U18/U19

Pas de cadrage pour cette catégorie.

CATEGORIE U16/U17

13 rencontres soit 26 équipes.

13 vainqueurs (voir le site du District, rubrique « COMPETITIONS »).

Les rencontres sont programmées le samedi 1er Octobre 2022 à 15H00

19 équipes exemptées.

U16/U17 D1

AS SAINT PRIVAT MONS
N. LASSALIEN
FC CHUSCLAN LAUDUN
ES PAYS D UZES
SO AIMARGUES
FC CALVISSON VAUNAGE
AS POULX
RC GENERAC
SC MANDUEL
BEUCAIRE ST 30

U16/U17 D2

US BOUILLARGUES
N. GAZELEC
AS BEAUVOISIN
RC SAUVETERRE
US VALLABREGUES
ST JEAN DU PIN
LE VIGAN FC
US LA REGORDANNE.
FC LANGLADE

CATEGORIE U14/U15

22 rencontres soient 44 équipes

22 vainqueurs (voir le site du District « COMPETITIONS »).

Les rencontres sont programmées le dimanche 2 octobre 2022 à 10H00

10 équipes exemptées.

U14/U15 D1

FC CANABIER
AS CAISSARGUES
VEZENOBRES CRUVIERS
GALLARGUES CABASSUT



U14/U15 D2

N. SOLEIL LEVANT

U14/U15 D3

ES SUMENE

ANDUZE SC

MONOBLÉ

N. METROPOLE

PUJAUT

COUPE OCCITANIE LES 22 et 23 OCTOBRE 2022 - TOUR DE CADRAGE

Le tour de cadrage a été effectué le jeudi 1^{er} septembre 2022 par les membres de la Commission.

Le premier nommé est le club qui reçoit.

Pas de prolongation, tirs au but après le temps réglementaire si nécessaire.

CATEGORIE U18/U19

Les rencontres sont programmées le samedi 22 Octobre 2022 à 15H00

EP VERGEZE 2 R2/SPORT 2 CŒURS R2 : VERGEZE 2 qualifié suite au forfait général de SPORT 2 CŒURS MILHAUD

AS ST PRIVAT DES VIEUX/VEZENOBRES CRUVIERS REGIONAL 2

N. CHEMIN BAS REGIONAL 2/BEUCAIRE STADE 30 R2

04 équipes exemptées.

NIMES OL R1

OL ALES R1

BAGNOLS PONT R1

N. LASSALIEN R2

CATEGORIE U16/U17

Les rencontres sont programmées le samedi 22 Octobre 2022 à 15H00

FC LANGLADE D2/ENT PERRIER VERGEZE D2

FOOT TERRE DE CAMARGUES D1/N. LASSALIEN D1

ST PRIVAT MONS D1/ACADEMIE UNIVERS NIMES D1

AS ROUSSON D1/AS ST CHRISTOL LES ALES D1

US BOUILLARGUES D2/US TREFLE D1

RC GENERAC D1/BEUCAIRE ST 30 U16 R2

ST MARTIN DE VALGALGUES D1/VAUVERT FC D1

11 équipes exemptées.

RC SAINT LAURENT DES ARBRES D1



AS CAISSARGUES D1
CHUSCLAN LAUDUN D1
BAGNOLS PONT D1
POULX D1
PAYS D UZES D1
N. GAZELEC D2
MARGUERITTES D2
OL ALES U17R1
NIMES OL U16R1
EFC BEAUCAIRE U17R1

CATEGORIE U14/U15

Les rencontres sont programmées le dimanche 23 Octobre 2022 à 10H00

EP VERGEZE D2/AS ST CHRISTOL LES ALES D1
N. GAZELEC D2/FC CABASSUT D1
US BOUILLARGUES D2/ROUSSON D1
POULX D1/EFC BEAUCAIRE U14R
VAUVERT FC D2/AS CAISSARGUES D1
N. LASSALIEN D1/FC BAGNOLS PONT U14R
FC VAL DE CEZE D2/ES PAYS D UZES D1
FC LANGLADE D2/AS ST PRIVAT MONS D1

8 équipes exemptées.

US TREFLE D1
ST JEAN DU PIN D1
ST BEAUCAIRE 30 D1
N. ACADEMIE UNIVERS D2

FOOT TERRE DE CAMARGUE D3
OL ALES U15R
NIMES OL U15R
N. MAS DE MINGUE U15R

COURRIER DES CLUBS

- RC GENERAC, suite à un oubli d'engagement, ce club souhaite engager une équipe en U16/U17 D2. Cette équipe sera affectée dans la poule B à 12 équipes.

- RC ST LAURENT DES ARBRES nous informe son désengagement de la poule U15D1 POULE A, équipe n'a pas le niveau, et accepte un engagement proposé par la commission en U14/U15 D2 POULE A (effectif de 9 équipes). Afin d'équilibrer à 9 équipes la D1 POULE A et B, l'équipe d'UZES PONT passe de la D1 POULE B à la POULE A.
- FC CANABIER engage une 2^{ème} équipe et affectée en U14/U15 D2, poule à 9 équipes.
- N. CASTANET désengage son équipe en U15 D1 pour l'engager en U15 D2 POULE A, poule à 10 équipes.
- SAINT PAULET DE CAISSON engage une équipe en U15 D2 POULE B.

INFOS CLUBS – Programmation

Les rencontres seront programmées le samedi à 15h00 pour les catégories suivantes :

- U18/U19
- U16/U17 D1
- U14/U15 à 8

Les rencontres pourront se jouer à 14h00 ou 17h00 sans demander l'autorisation au club adverse ; mais en aviser le secrétariat du District Gard Lozère.

Les rencontres seront programmées le dimanche à 10H00 pour les catégories suivantes :

- U14/U15 D2 et D3
- U16/U17 D2
- U14/U15 TERRITOIRE.

Les rencontres pourront se jouer à 9H00 ou 11H00 sans demander l'autorisation au club adverse ; mais en aviser le secrétariat du District Gard Lozère.

Dans tous les autres cas, vous référer à l'article 91 alinéa 2 des règlements généraux du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mr BARLAGUET BERNARD
Président de la Commission

Mr AURILLON PATRICK
Secrétaire de séance.



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n° 6 de la Commission des compétitions Jeunes

Réunion du :	Judi 08 Septembre 2022
À :	14h00- siège di district
Présidence :	Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON –Jean-Pierre RIEU- Jean Marie TASTVIN Stéphan BROC-Emile HOURS
Excusés :	Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n)°affiliation @footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, et Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(Cf Article 97.1du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°5 de la réunion du 01/09/2022.

COUPE GARD LOZERE

CATEGORIE U17/U16

Le club de MARGUERITTES disputera la rencontre coupe GARD/LOZERE contre le club DE RAIA (en lieu et place de BELLEGARDE qui s'est désengagé)

CATEGORIE U15/U14 :

En raison du retrait de l'équipe AS SOMMIERES en U14/U15 D3 le club de ST HIPPOLYTE DU FORT est qualifié pour le tour suivant.

INFO CLUBS

Prochain tour : 16^{ème} de Finale coupe Gard-Lozère se jouera les 5 et 6 Novembre 2022.

I.

Rappel : Pour les rencontres du samedi après- midi la tablette doit être clôturée et envoyée dès la fin du match, il en est de même pour les rencontres du dimanche matin (Attention aux amendes).

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières » (Art. 53).

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- Vous devez joindre impérativement lors de l'envoi de la feuille de match papier un courrier d'explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.

II.

Pour les changements de dates pour une rencontres se référer à l'article 91 Alinéa 2. Si les conditions ne sont pas respectées la rencontre ne sera pas homologuée et restera à sa date initiale.

III.

Compte tenu de peu d'engagement en U15 et U17 foot à 8, ces deux compétitions sont annulées pour la saison 2022/2023. (Date limite engagement était le 08.09.2022)

MODIFICATIONS RENCONTRES

CATEGORIE U14 TERRITOIRE

- 519483 JS.CHEMIN BAS D'AVIGNON

La rencontre N. CHEMIN BAS /ST HILAIRE LA JASSE, prévue le dimanche 18/09/2022, **se jouera le samedi 17/09/2022 à 17h00, accord des deux clubs**

COURRIER DES CLUBS

- ST PAULET DE CAISSON engage une équipe en U14/U15 en D2 poule B
- OC BELLEGARDE désengage son équipe U16/U17 Départementale 2 poule C



- FC RAIA ALES engage une équipe en U16/U17 D2 Poule A
- AS SOMMIERES désengage son équipe U14/U15 Départementale 3 poule A
- VAUVERT FC engage une 2^{ème} équipe en U16/ U17 poule C

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Mr BARLAGUET Bernard
Président commission

Mr Patrick AURILLON
Secrétaire de séance



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°4 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 2 Septembre 2022
À :	10h au DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOU, Martine JOLY, Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 3 de la réunion du 10/08/2022.

RÈGLES DE PARTICIPATION

Consulter le PV N° 1 du 8 Juillet 2022

POUR INFORMATION ET RAPPEL :

La Commission contrôlera le nombre de licenciés par catégories et pourra refuser un engagement si pas assez de joueurs dans la catégorie engagée (trop de dérive la saison dernière aussi, beaucoup trop de forfait sur les plateaux par manque de joueurs ou retrait de l'équipe après engagement) voir tableau ci-dessus.

Championnat U12/U13

Pour Info : des formations à l'utilisation de la tablette FMI
vont être organisées sur différents lieux, consultez le site du District

Tablette obligatoire en U12/U13 et

Composition des Poules U12/U13 D1-D2-D3 matchs Aller Simple

D1				
A	B	C	D	E
ALES 1	ALES 2	ALES 3	BAGNOLS PONT 1	NIMES OL 1
ROUSSON 2	CABASSUT 1	ROUSSON 1	LASALLIEN 1	UNIVERS 3
VEZENOBRES 1	NIMES OL 2	TREFLES 1	EFC BEAUCAIRE 2	BEAUCAIRE JONQ 1
REGORDANE 1	UNIVERS 1	VERGEZE 1	POULX 1	CAISSARGUES 1
ST HILAIRE 1	EFC BEAUCAIRE 1	GENERAC 1	MANDUEL 1	TERRE DE CAMARG 1
ST PRIVAT MONS 1	GARONS 1	LANGLADE 1	OL UZES/ EP UZES 3	MAS DE MINGUE 1
MONOBLET 1	CHEMIN BAS 1	PISSEVIN VALD 1	MARGUERITTES 1	VESTRIC 1

D2				
A	B	C	D	E
BEAUVOISIN 1	ST CHRISTOL 2	MARGUERITTES 2	BERNIS 1	FOURQUES 1
LE GRAU DU ROI 1	LE VIGAN 1	VERS 1	S LEVANT 1	3 MOULINS 1
CALVISSON VAUNAG 1	ST JEAN DU P 1	ROCHEFORT 1	BEAUCAIRE JONQ 2	REDESSAN 1
VERGEZE 2	ANDUZE 1	SAUVETERRE 1	UNIVERS 2	BOUILLARGUES 1
AIMARGUES 1	ST MARTIN 1	LAUDUN 1	TREFLE 2	CASTANET 1
VAUVERT 1	ST PRIVAT MONS 2	VAL DE CEZE 1	LANGLADE 2	MILHAUD 1
TERRE DE CAMARG 2	CIGALOIS 1	ST LAURENT 1	CALVISSON VAUNAGE 2	GAZELEC 1
D3				
A	B	C	D	E
THEZIERES 1	AIMARGUES 2	CEVENNES 1	LAUDUN 2	CARDET 1
POULX 2	ESP ST GILLOIS 1	RIBAUTES 1	TAVEL	SUMENE 1
BELLEGARDE 1	MANDUEL 2	RAIA 1	VAL DE CEZE 2	BAGARD 1
METROPOLE 1	CODOGNAN 1	CENDRAS 1	BARJAC 1	QUISSAC 1
VALLABREGUES 1	ESP NIMOIS 1	ST FLORENT AUZ 1	ST PAULET ST JULIEN 1	LE VIGAN 2
GAZELEC 2	VESTRIC 2	CABASSUT 2	PUJAUT 1	TREFLES 3
FOURQUES 2	AEC ST GILLES 1	VAL AUZON LES MAGES SEDISUD	CAVILLARGUES 1	RIBAUTES 2
		ROUSSON 3		LA CALMETTE 1

Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres

Clubs repêchés en D1 : Vézenobres 1 – Monoblet 1 – Chemin Bas 1 – N Lasallien 1

Clubs repêchés en D2 : Aimargues 1 – Beauvoisin 1- St Christol 2 – Tréfles 2 – Cigalois 1 – Marguerittes 2- St Laurent 1 – Calvi/Vaunage 2 – Fourques 1

Dates : 17 et 24 / 09 – 1 et 8 / 10 – 12 et 26 / 11 – 3 /12

Championnat U12

Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres

Dates : 17 et 24 / 09 – 1 et 8 / 10 – 19 et 26 / 11 – 3 / 12

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
FC BAGNOLS PONT 11	NIMES OL 11	FC BAGNOLS P 12	ALES 11	MARGUERITTES 11
MANDUEL 10	CHEMIN BAS 11	MARGUERITTES 12	CANAULES 1	GAZELEC 11
CHEMIN BAS 2	METROPOLE 11	LAUDUN 11	VEZENOBRES 11	BEAUCAIRE JONQ 11
MAS DE MINGUE 11	EFC BEAUCAIRE 4	PUJAUT 11	ST HILAIRE 11	BELLEGARDE 2
EFC BEAUCAIRE 11	LASALLIEN 11	CANABIER 11	ST CHRISTOL 11	PIS VAL 11
CASTANET 11	CALVISSON VAUN 11	OL UZES/ EP UZES 11	ROUSSON 11	S LEVANT 2
NIMES OL 4	BERNIS 3	ST LAURENT ARB 1	OL UZES/EP UZES 12	TER DE CAM11
N. CHEMINOTS 1			REGORDANE 15	GALLICIAN 11

Foot Animation

RAPPEL

Dates limites engagements U10 et U10/U11 (foot à 8) : 5 Septembre 2022

U10/U11 et U10 il y aura des plateaux **ELITE** le préciser lors des engagements ou MAIL au District

Dates limites engagements U8/U9 à U6 (foot à 5) : 12 Septembre 2022

**U8/U9 il y aura des plateaux ELITE le préciser lors des engagements
ou MAIL au District**

Nîmes Ol : plateaux U10 et U10/U11 : 14h00

EFC Beaucaire : plateaux U6-U6/U7-U8-U8/U9 : 13h30

EFC Beaucaire : U10 et U10/U11 : plateaux 10h00 au lieu de 10h30

Féminines Foot Animation

Equipes engagées actuellement (6) :

Alés – Quissac – Chusclan Laudun – Langlade – Marguerittes

**Le calendrier général avec toutes les dates pour la saison est en ligne sur le
site du District Rubrique Documents Football d'Animation**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°5 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 9 Septembre 2022
À :	10h au DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAoui, Martine JOLY, Daniel OLIVET,
Absents excusés :	Mme Fatiha BADAoui, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 97.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 4 de la réunion du 2/09/2022.

Championnat U12/U13

Suite à des engagements et désengagements ci-après nouvelles poules

Poules U12/U13 D1-D2-D3 = match ALLER simple

D1				
A	B	C	D	E
ALES 1	ALES 2	ALES 3	BAGNOLS PONT 1	NIMES OL 1
ROUSSON 2	CABASSUT 1	ROUSSON 1	LASALLIEN 1	ACADEMIE UNIVERS 3
VEZENOBRES 1	NIMES OL 2	TREFLES 1	EFC BEAUCAIRE 2	BEAUCAIRE JONQU 1
ST JEAN DU PIN 1	ACADEMIE UNIVERS 1	BERNIS 1	POULX 1	REGORDANE 1
ST HILAIRE 1	EFC BEAUCAIRE 1	GENERAC 1	MANDUEL 1	FOOT TER DE CAM 1
ST PRIVAT 1	GARONS 1	LANGLADE 1	O UZES EP UZES 2	MAS DE MINGUE 1
MONOBLAT 1	CHEMIN BAS 1	PISSEVIN VAL 1	MARGUERITTES 1	VESTRIC 1
D2				
A	B	C	D	E
BEAUVOISIN 1	ST CHRISTOL 2	MARGUERITTES 2	AEC ST GILLES 1	FOURQUES 1
LE GRAU DU ROI 1	LE VIGAN 1	VERS 1	S LEVANT 1	3 MOULINS 1
CALVISS VAUNA 1	CIGALOIS 1	ROCHEFORT 1	BEAUCAIRE JONQU 2	REDESSAN 1
VERGEZE 2	ANDUZE 1	SAUVETERRE 1	UNIVERS 2	BOUILLARG 1
AIMARGUES 1	ST MARTIN 1	LAUDUN 1	CAISSARGUES 1	CASTANET 1

VAUVERT 1	ST PRIVAT MONS 2	VAL DE CEZE 1	LANGLADE 2	MILHAUD 1
TER DE CAM 2	TREFLES 2	ST LAURENT 1	CALVISSON VAUNA 2	GAZELEC 1
D3				
A	B	C	D	E
THEZIER 1	AIMARGUES 2	CEVENNES 1	LAUDUN 2	CARDET 1
POULX 2	ESP ST GILLOIS 1	RIBAUTES 1	TAVEL 1	SUMENE 1
BELLE GARDE 1	MANDUEL 2	ROUSSON 3	VAL DE CEZE 2	BAGARD 1
METROPOLE 1	CODOGNAN 1	RAIA 1	BARJAC 1	QUISSAC 1
VALLABREGUE 1	ESP NIMOIS 1	CENDRAS 1	ST PAULET ST JULIEN 1	LE VIGAN 2
GAZELEC 2	VESTRIC 2	ST FLORENT SUR AUZ 1	PUJAUT 1	LA CALMETTE 1
FOURQUES 2	CABASSUT 2	ALES 4 F	CAVILLARGU 1	RIBAUTES F 2
	TREFLES 3	EFA VALLEE AUZONNET/SEDISUD MAGES 1	ST ALEXANDRE	

Clubs repêchés en D1 : Bernis 1 – ST Jean du Pin 1

Clubs repêchés en D2 : AEC St Gilles

D3 Nouvelles équipes : Rousson 3 – Ales 4 F

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier

Dates : 17 et 24 / 09 – 1 et 8 / 10 – 12 et 26 / 11 – 3 /12

Championnat U12

Suite à des engagements et désengagements ci-dessous les nouvelles poules

Dates : 17 et 24 / 09 – 1 et 8 / 10 – 19 et 26 / 11 – 3 /12

Poules U12 = Match ALLER simple

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
FC BAGNOLS P 11	NIMES OL 11	FC BAGNOLS P 12	ALES 11	MARGUERITTES 11
MANDUEL 11	CHEMIN BAS 11	ST LAURENT 11	CANAULES 11	GAZELEC 11
CHEMIN BAS 2	BERNIS 11	MARGUERITTES 2	VEZENOBRES CRU 11	BEAUCAIRE JONQ 11
MAS DE MINGUE 11	VERGEZE 11	LAUDUN 11	ST HILAIRE 11	BELLEGARDE 2
EFC BEAUCAIRE 11	EFC BEAUCAIRE 4	PUJAUT 11	ST CHRISTOL 11	PISSEVIN VAL 11
CASTANET 11	LASALLIEN 11	CANABIER 11	REGORDANE 11	S LEVANT 2
NIMES OL 4	CALVISSON VAUN 11	OL UZES EP UZES 11	ROUSSON 11	FOOT TER DE CAM11
CHEMINOT 11		METROPOLE 11	OL UZES EP UZES 12	GALLICIAN 11

UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS
LAPARTIE "OBSERVATION"**

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier

Foot Animation

- Plateaux U11/U10 et U10 : il y aura des plateaux « ELITE » pour la 2^{ème} rotation.
- Plateaux U09/U08 : il y aura des plateaux « ELITE ».

**Si vous souhaitez vous inscrire, merci de la faire lors des engagements ou via courriel
officielle auprès du District**

Les feuilles de plateaux vont paraître sur le site du District et y seront téléchargeable très prochainement.

- Nîmes Ol : plateaux U10 et U10/U11 : **14h00**
- EFC Beaucaire : plateaux U6-U6/U7-U8-U8/U9 : **13h30**

Foot Animation - FEMININES

Equipes engagées actuellement (6) :

Alés – Quissac – Chusclan Laudun – Langlade – Marguerittes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Procès-verbal n°1 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du : **Lundi 5 septembre 2022**

À : **District GL**

Présidence : **M. Patrick CHAMP**

Présents : **MM. Patrick CHAMP, Daniel DELPRAT, Nabil ZERFAOUI**

Assistent à la réunion : **M. Frédéric ALCARAZ, C.T.D. P.P.F.**

M. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le précédent procès-verbal.

Statut des Educateurs

Par l'application de l'article 10 des RG du District, la Commission Technique propose au Comité directeur du District Gard-Lozère de football d'instaurer des obligations de formation pour l'encadrement des équipes

évoluant au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie, et ce, des U8 aux seniors pour cette saison 2022 / 2023.

Ces obligations, qui entrent dans le cadre du Statut des éducateurs, visent à préserver un bon climat par, l'exemplarité et la garantie de la bonne tenue de l'encadrement et des joueurs du club sur et hors du terrain et de ses abords les jours d'entraînement et de match.

Afin que les responsables d'équipes puissent se mettre en conformité, des formations modulaires de toutes les catégories seront programmées de fin septembre à fin décembre 2022, ce qui laissera la possibilité de suivre la formation correspondante à la catégorie encadrée.

L'obligation de formation entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

Voici les obligations :

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	Module seniors
		Licence animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15
		Licence animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15
		Licence animateur obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11
		Licence animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11
		Licence animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09
		Licence animateur obligatoire à minima

Les Clubs se devront de saisir à minima une licence ANIMATEUR pour l'éducateur en charge de ces équipes.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 97.1 du règlement intérieur du District).

Le Président,

Patrick CHAMP

Le Secrétaire de séance,

Daniel DELPRAT

Le SA Cigalois à toute vitesse

Tois accessions en trois saisons. C'est une performance que peu d'équipes réalisent. Dans le Gard-Lozère, le SA Cigalois, qui lancera, le week-end des 17 et 18 septembre, sa saison en Départemental 2 par la réception du Grau-du-Roi, l'a fait.

L'aventure a débuté il y a cinq ans. A cette époque, il n'y avait plus d'équipe seniors à Saint-Hippolyte-du-Fort. Quand il a pris la présidence du SAC, Emilien Fesquet a annoncé la couleur : on relance les seniors mais ce n'est pas pour traîner dans la D5 qui existait alors. *« Ça végétait alors qu'il y a toujours eu du foot seniors dans le coin et que Saint-Hippolyte-du-Fort est un village de foot »*, lance-t-il. Trois saisons plus tard, les Cigalois étaient en D2 où ils entament leur troisième saison. Lorsqu'il évoque cette époque, le président trentenaire, vigneron, à la tête du domaine de la Grande Terre, dit *« que la performance que l'équipe a réalisé, avec une très bonne génération, a crédibilisé le club »*. Mais celui-ci ne s'est pas arrêté en si bon chemin.

Après avoir été en entente chez les jeunes avec Monoblet, il a repris seul sa route, s'est structuré pour avoir au moins une équipe dans quasiment toutes les catégories. *« Cette saison, on en aura une en U12-U13 qui nous faisait défaut. Et on essaie aussi d'en monter une en U17. »*

Dans sa reconstruction, le SA Cigalois s'est doté d'une deuxième équipe seniors qui évoluera cette saison en D4 et d'une équipe féminine à huit. Le club compte aujourd'hui 160 licenciés. Ancien joueur à Alès et à Pont-Saint-Esprit, Emilien Fesquet a mis toute sa passion et ses convictions pour redonner de l'allant au club. Mais il souligne que rien ne serait possible sans les bénévoles et les autres membres du bureau qui l'accompagnent. *« Il y a un noyau d'une vingtaine de personnes solidaires et parfaitement impliquées dans le projet. »* Forcément ça aide.

Cette saison, l'objectif est double. Chez les jeunes, il s'agira au sein de l'Académie SAC, le nom donné à la section, de poursuivre le travail accompli ces dernières saisons.

Chez les seniors, sous la houlette d'un duo composé de Pierre Durand et Christel Ponzo, l'objectif sera de jouer dans la première partie de tableau en D2. La saison a mal débuté avec une sévère défaite (9-0) lors du premier tour de la coupe de France sur le terrain de Bagnols-Escanaux. *« Mais on avait quelques joueurs suspendus. Les licences d'autres n'étaient pas encore à jour et l'on a envoyé une bonne partie de la réserve »*, dit le président qui ne tire pas d'enseignements particuliers de cette rencontre. *« Entre ce match et la réception du Grau-du-Roi, on a du temps pour se préparer administrativement et sportivement »*, assure Emilien Fesquet qui annonce la couleur : *« D'ici trois-quatre ans, on jouera la montée en D1. »* Et quand le président annonce un objectif....